

# PRESTATIONS ILD

SURVOL

MARS 2025

## Diminution des taux

Île Grand Manan  
sous licence en vertu de Tourisme N.-B.

La couverture d'invalidité de longue durée (ILD) fournit un revenu en cas où vous seriez incapable de travailler pendant plus de quatre mois en raison d'une maladie ou d'une blessure non liée au travail. Le Régime d'ILD est financé à 100 % par les employés, ce qui fait en sorte que les prestations d'ILD, lorsqu'elles sont reçues, ne sont pas imposables.

Le comité pour l'ILD collabore avec l'actuaire du Régime, le conseiller en placement et d'autres intervenants clés pour évaluer et établir les taux requis. Soucieux d'assurer une gestion efficace et efficiente du Régime, le comité évalue continuellement les options pour s'assurer que le Régime verse les prestations promises.

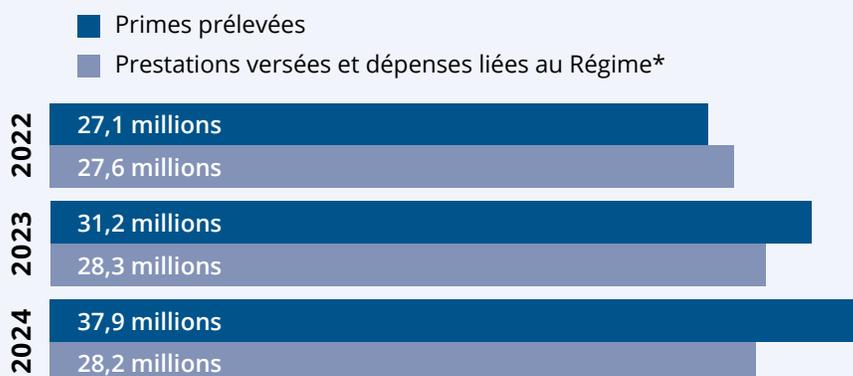
L'exercice 2023-2024 marque la deuxième année consécutive de baisses de taux. Le nombre total de demandes de règlement actives en pourcentage des participants au Régime a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. L'actuaire du Régime a recommandé des diminutions pour chaque division tout en maintenant une surprime jusqu'à ce que l'actif net dépasse le passif.

Au cours du mois d'avril 2025, il y aura un changement dans vos retenues de prime en raison de la baisse des taux d'ILD. Les diminutions de taux ci-dessous reflètent la différence entre les réclamations subies par chaque groupe.

L'exemple suivant est basé sur un salaire annuel de 60 000 \$ et une prestation mensuelle nette d'ILD de 2 725 \$.

	Prestation mensuelle nette	Taux en mars pour 100 \$ de prestations	Retenue salariale mensuelle	Taux en avril pour 100 \$ de prestations	Nouvelle retenue salariale mensuelle	Réduction mensuelle
<b>GROUPE GÉNÉRAL</b>	2 725,00 \$	<b>3,18 \$</b>	86,65 \$	<b>2,88 \$</b>	78,48 \$	8,17 \$
<b>INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS</b>	2 725,00 \$	<b>6,59 \$</b>	179,58 \$	<b>5,77 \$</b>	157,23 \$	22,35 \$
<b>SCFP 1251</b>	2 725,00 \$	<b>6,06 \$</b>	165,13 \$	<b>4,27 \$</b>	116,36 \$	48,77 \$

## EXAMEN DU RÉGIME



Employés qui contribuent au Régime d'ILD

19 838

20 615

21 831

Employés qui reçoivent une prestation mensuelle

1 044

1 092

1 126

\*Les dépenses liées au Régime comprennent les frais liés aux réclamations, à l'administration, aux frais de placement et à d'autres services.

## PRINCIPAUX DIAGNOSTICS

1. Troubles mentaux

46 %

2. Troubles musculosquelettiques

16 %

3. Néoplasmes (cancer)

11 %

Les demandes de prestation pour des problèmes de santé mentale restent associées au premier diagnostic pour les réclamations approuvées, ce qui demeure constant d'une année à l'autre.

## Vrai ou Faux

**Un employé ne peut recevoir des prestations d'ILD que pendant deux ans.**

**Faux**

**La vérité :** Dans certains cas, un employé peut recevoir des prestations d'ILD jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans.

**La plupart des demandes d'ILD sont refusées.**

**Faux**

**La vérité :** Plus de 90 % des demandes de remboursement soumises sont approuvées.

**Un employé est tenu de payer de l'impôt sur le revenu lorsqu'il reçoit des prestations d'ILD.**

**Faux**

**La vérité :** Le Régime est payé à 100 % par les employés, ce qui rend la prestation non imposable.

**Les frais liés aux demandes de règlement, comme la physiothérapie et le counseling sont couverts par le Régime.**

**Vrai**

**La vérité :** Lorsqu'un employé fait l'objet d'une demande de règlement d'ILD approuvée, les frais liés à sa demande de règlement sont couverts par le Régime.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos prestations, communiquez avec l'équipe des Services aux membres de Vestcor chargée de l'administration de notre Régime au **1-800-561-4012** ou au **506-453-2296**, ou consultez le livret intitulé Régime d'ILD des services publics du N.-B. : [www.gnb.ca/avantagessociaux](http://www.gnb.ca/avantagessociaux).

